



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Casernes et terrains

Question écrite n° 1615

Texte de la question

Des menaces pesant tant sur le COMLOG que sur le centre de paiement de l'armée de l'air, actuellement implantées sur la garnison militaire de Metz, M. Denis Jacquat remercie M. le ministre d'Etat, ministre de la défense, de bien vouloir l'informer précisément à ce sujet

Texte de la réponse

La montée en puissance progressive des états-majors interarmées « Europe » et « Théâtres extérieurs » à Creil s'accompagne de la dissolution de l'état-major de la première armée à l'été 1993. Toutefois, le commandement qui est attaché à cet état-major continuera à exercer à Metz les missions qui lui sont actuellement confiées au profit de l'armée de terre. Par ailleurs, le nouveau commandement de la doctrine et de l'emploi de l'armée de terre, qui reprendra, en les systématisant et en les amplifiant, les fonctions déjà exercées en cette matière par la première armée, sera implanté dans les infrastructures existantes. En ce qui concerne le centre administratif territorial « air » (CATA) n° 851 de Metz, son centre de paiement sera transféré à Tours en 1994, dans le cadre de la centralisation de la fonction paiement de l'armée de l'air, au service de rémunération des personnels du commissariat de l'air. Ce transfert entre dans le cadre de la rationalisation des services de soutien annoncée le 27 mai dernier parmi les mesures de restructuration. Il est à souligner que le CATA de Metz continuera à assumer ses autres missions d'administration des personnels.

Données clés

Auteur : [M. Jacquat Denis](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 1615

Rubrique : Armée

Ministère interrogé : défense

Ministère attributaire : défense

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 31 mai 1993, page 1478

Réponse publiée le : 12 juillet 1993, page 2008